



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 mai 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 4), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 4), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 3), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Sylvie WANLIN.

Absents :

M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 4), M. Thibaut BIZE, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 5), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH.

Procurations de vote :

M. Thibaut BIZE à M. Christophe LIME, M. Patrick BONTEMPS à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal CURIE à M. Dominique SCHAUSS, Mme Danielle DARD à Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel LOYAT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Gérard VAN HELLE, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 5), Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 14 - Dotations aux écoles bisontines

Dotations aux écoles bisontines

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	24/04/2018	Favorable unanime

I - Le contexte

Le présent rapport a pour objet de proposer de nouveaux modes d'attribution des dotations municipales aux écoles publiques de la Ville.

Pour rappel, les dotations annuelles attribuées par la Ville aux écoles maternelles et élémentaires publiques bisontines permettent aux directeurs d'école d'acquérir des livres, des fournitures, des jeux, du matériel sportif et du matériel audiovisuel, auprès de fournisseurs titulaires de marchés passés par la Ville.

La Ville prend également à sa charge les déplacements de sorties scolaires, des entrées à la Citadelle et le transport aux piscines municipales.

Les modalités de fonctionnement actuelles sont devenues obsolètes. Ce système a ainsi besoin d'évoluer.

Aujourd'hui, la multiplicité des forfaits et critères de calcul rendent la dotation peu lisible.

L'empilement successif des critères au gré du temps aboutit à des dotations parfois peu équitables entre écoles. De plus, les directeurs d'école demandent davantage de souplesse dans l'utilisation de leur enveloppe.

II - Le projet

Une nouvelle logique simplifiée

Pour simplifier la lecture et les modalités de calcul de la dotation aux écoles et apporter de la souplesse aux enseignants, il est proposé, sans changer l'enveloppe budgétaire globale :

- de passer d'un système qui combine des forfaits multiples (de base, petit matériel, bibliothèque, fournitures bureau, crédit langues pour les élémentaires et des ramettes de papier pour les maternelles) et un crédit par élève à **un crédit unique par élève**
- de conserver les crédits d'ouverture de classe pour tenir compte des impératifs de la carte scolaire.

Comme dans le système actuel, seront préservés pour chaque école, une dotation en fonctionnement et une dotation en investissement.

Le calendrier d'affectation reste inchangé : les crédits pour les dotations aux écoles sont attribués début mai de l'année civile en cours pour l'année scolaire suivante (ex : crédits octroyés en mai 2018 pour l'année scolaire 2018-2019 qui débute en septembre 2018).

Les résultats

Les crédits par classe ont été cumulés et redistribués par élève afin d'obtenir la proposition suivante (document annexé) :

- Crédit unique par élève pour les maternelles :	35 €
- Crédit unique par élève pour les élémentaires :	43 €
- Crédit unique par élève pour les élémentaires en REP+ :	47 €
- Crédit unique pour une classe spécialisée (base 15 élèves) :	705 €
- Crédit REP + coordination :	3 525 €
- Crédit classe CHU :	1 410 €

Les crédits suivants restent inchangés :

- Crédit CMS Ferry :	1 000 €
- Crédit RASED (par membre) :	500 €
- Crédit Mission Art et Culture :	250 €

Il est proposé de conserver les crédits d'ouverture de classe, à savoir 300 € en maternelle et 150 € en élémentaire comme actuellement.

L'ajustement des effectifs de rentrée (+/- 10 élèves par rapport à N-1) serait remplacé par l'octroi de crédits exceptionnels accordés aux directeurs qui en feront la demande en fonction du budget restant à la mi-octobre.

Pour les crédits d'investissement, il est suggéré de les maintenir à 60 € par classe pour l'année scolaire 2018-2019 et de mettre en place un groupe de travail pour les faire évoluer sur l'année scolaire suivante.

Une annexe synthétise cette proposition de changement de mode de calcul des crédits accordés aux écoles bisontines.

3 - Avantages du crédit unique par élève

Davantage de souplesse pour les enseignants :

Le crédit unique permet d'affecter une enveloppe globale de fonctionnement par école et d'apporter une souplesse aux enseignants qui les utilisent selon leurs besoins et leurs priorités.

Davantage d'équité entre écoles :

Le crédit unique par élève est plus équitable pour les écoles. En effet, les crédits par classe créaient des disparités sur les écoles ayant des moyennes d'élèves par classe plus ou moins élevées. Une moyenne faible d'élèves par classe favorisait jusqu'alors certaines écoles.

Un effort apporté aux classes élémentaires en REP+ :

Le crédit est augmenté de 4 € pour un élève d'une école élémentaire située en REP+.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de valider le changement des modalités d'octroi des dotations aux écoles bisontines publiques.

Préfecture du Doubs

Reçu le 04 JUIN 2018



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0